La Voix du Frou n°378 12/2023 Supplément HISTOIRE, 05-2023

FAITS D'HIVER - 1851 - 1866

des Assises pour vols à la noce de 2 « fuyards » ...

Au fil des lectures de la presse du XIXe siècle, on peut découvrir des articles concernant le petit village de Chartainvilliers.

Certains, légers, prêtent à sourire. D'autres, plus tragiques, sont le reflet d'un temps passé, pas obligatoirement plus idyllique que le temp présent ...

13 décembre 1851 : Un maçon de Chartainvilliers, aux Assises

Cour d'assises d'Eure-et-Loir. 4e session de 1851. Audience du 13 décembre [1851]. Président de M. Genreau. Vols.

Deux accusés sont amenés sur les bancs ; ce sont les nommés Boisjoly, Augustin, enfant-trouvé, âgé de 24 ans, maçon à Pierres ; et Bouchard, Mathurin, maçon, âgé de 41 ans, demeurant à Chartainvilliers.

Dans la nuit du 16 au 17 octobre 1846, un vol de grains et de fruits eut lieu dans une maison non habitée et voisine de celle du sieur Pépin, vigneron à Chartainvilliers. Dans la nuit du 13 au 14 mars de l'année suivante, on s'introduisit par un trou pratiqué dans le mur, dans une grange isolée appartenant au sieur Groux, cultivateur, et l'on y prit une certaine quantité de grains. Vers la même époque, d'autres vols eurent encore lieu à Chartainvilliers, et leurs auteurs semblaient devoir échapper aux recherches de la justice, si Boisjoly, au mois d'août dernier, ne se fut lui-même dénoncé. Dès sa onzième année, il avait été confié par les Hospices à Bouchard, chargé de lui apprendre son état de maçon ; il avait eu quelques discussions avec son maître, et dans un moment d'épanchement avec quelques camarades, il avoua que les deux vols ci-dessus mentionnés avaient été commis par lui et son patron. Dans l'instruction, il en a reproduit tous les détails, et a fait connaître plusieurs autres méfaits du même genre, à l'égard desquels il se trouvait, ainsi que Bouchard, protégé par la prescription.

À toutes ces révélations, Bouchard a opposé des dénégations constantes. Bouchard ne jouit pas d'une excellente réputation; à l'époque des vols, les soupçons s'étaient portés sur lui. On a saisi à son domiciles divers morceaux de toile reconnus par expertise provenir de vols commis en 1846 et 1847 au préjudice des sieurs Pépin et Groux, avec les grains qu'ils contenaient.

M. de Vienne soutient l'accusation ; il demande une condamnation contre les deux accusés, mais il déclare ne pas s'opposer à l'admission des circonstances atténuantes en ce qui concerne Boisjoly.

Me Baudouin présente la défense de Boisjoly. Pour le défenseur, il est évident que son client n'en a point imposé; ses révélations ont été faites à un moment où il comprenait qu'il pouvait être lui-même poursuivi, et il a prié le témoin Papillon, auquel il faisait ses confidences, de n'en point parler. Ce sont des indiscrétions qui ont averti la justice. Aujourd'hui il persiste, il dit la vérité. Élevé par Bouchard qui a toujours exercé une influence pernicieuse sur lui, et le frappait violemment, il n'a pas agi librement; il n'y a donc pas eu de sa part la volonté qui forme le caractère légal de la soustraction frauduleuse. Le défenseur, en terminant, rappelle que depuis deux ans qu'il a quitté Bouchard, il s'est marié et s'est conduit d'une manière irréprochable. Tout le recommande et doit amener son acquittement.

Tous les efforts de Me Doublet en faveur de Bouchard ten-

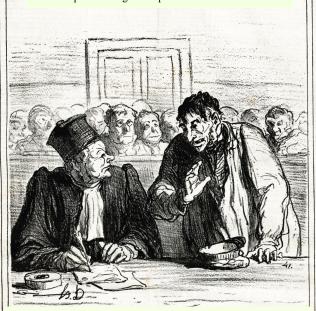
dent à faire passer dans l'esprit des jurés la conviction que Boisjoly, cédant à un bas sentiment de vengeance, n'est qu'un infâme calomniateur et que seul il doit être condamné.

M. le président fait un résumé très lucide de ces débats. Les jurés reviennent bientôt avec un verdict d'acquittement pour Boisjoly et de culpabilité pour Bouchard, sans circonstances atténuantes. La cour condamne Bouchard à sept ans de travaux forcés.

Lequien.



- J'ai parlé pendant trois heures et demie!
- Ah!ça, on vous prend à l'heure vous ... moi je trouve que c'est bien plus avantageux de plaider à la course.



LE PREVENU (bas à l'Avocat) - Tout ça à l'air d'ennuyer le Président, vous devriez bien lui dire de me renvoyer à mes affaires.

9 JANVIER 1866 UNE NOCE A CHARTAINVILLIERS

« On nous écrit de Chartainvilliers :

MAIRIE de Chartamollo.

1866

Mariage de Vinand Construrier Maria Jeanne chie Da hais Mardi dernier [9 janvier 1866], toute notre population était en liesse.

Chacun sur sa porte, attendait avec impatience le cortège toujours intéressant d'une noce qui allait assister à l'union de deux tendres cœurs par les indissolubles liens du mariage.

C'est avec autant de joie que de franchise que les fiancés, tous deux hôtes des Petites-Sœurs des Pauvres où ils se sont connus, ont prononcé le oui fatal.

Mieux encore que les pigeons du bon La Fontaine, tous deux s'aimaient d'amour tendre, car tous deux ont fui ensemble l'établissement hospitalier de Chartres pour acquérir leurs six mois de domicile légal à Chartainvilliers. Puisse la Providence accorder encore de longs jours de bonheur à ce couple fortuné qui nous rappelle Philémon et Beaucis!

mair et femme. Nous officier de letat ivil avois pronond au nom de la loi que Proment Continuer et Acara Jeanne Chier Papais sont unes par le marioge.

L'époux est né en 1792 et la mariée en 1784!

Cette belle journée, qui s'est passée joyeuse comme toutes celles consacrées à l'amour, s'est terminée par un charmant bal offert par la jeunesse du pays.

La mariée a donné l'exemple en dansant le premier quadrille, qui avec une grâce semblable, a été suivie par bien d'autres.



Il était minuit quand les époux, en se retirant discrètement du bal, ont terminé cette fête dont le pays ne perdra pas de sitôt la mémoire ».

[II s'agit du mariage, célébré le mardi 09 janvier 1866, entre Vincent Couturier, journalier, né le 5 Pluviôse An six à Mainvilliers et Marie Jeanne Olive Lahais, journalière, née le 12 août 1784 à Maintenon.

Lahais Marie Jeanne est décédée à Grogneul (St-Piat), le 12 janvier 1868, et Couturier Vincent, ancien charretier, à Chartainvilliers le 04 juin 1872].

Lesquels, aime que les parties toutracteutes on & Sign's vere nous aux brustegistes opries Sulme de Collation Lauph Printe Continuer et Marie Jeanne Olive La hais qui ont dielou ne Se Javois.

Philémon et Baucis

Leur histoire ne nous est connue que par Les Métamorphoses d'Ovide : Zeus et Hermès (Jupiter et Mercure), sous les traits de mortels, « frappent à mille portes, demandant partout l'hospitalité ; et partout l'hospitalité leur est refusée. Une seule maison leur offre un asile ; c'était une cabane, humble assemblage de chaume et de roseaux. Là, Philémon et la pieuse Baucis, unis par un chaste hymen, ont vu s'écouler leurs plus beaux jours ; là, ils ont vieilli ensemble, supportant la pauvreté, et par leurs tendres soins, la rendant plus douce et plus légère. » La question de l'hospitalité des habitants est d'autant plus importante pour Hermès que celui-ci se doit de prendre sous sa protection tous les voyageurs cherchant logis, ainsi que les hôtes.

Le couple accueille chaleureusement les deux voyageurs et leur offre leurs dernières joies. Pour les récompenser de leur hospitalité, Zeus et Hermès leur demandent d'aller sur une montagne et les préservent d'un déluge dont ils inondent la contrée, punissant ainsi ses habitants inhospitaliers. Ils changent leur cabane en temple. Philémon et Baucis émettent le souhait d'en être les gardiens et de ne pas être séparés dans la mort. Zeus les exauce : ils vivent ainsi dans le temple jusqu'à leur ultime vieillesse et, à leur mort, ils sont changés en arbres qui mêlent leur feuillage, Philémon en chêne et Baucis en tilleul. Ovide fait ici l'éloge du mode de vie simple et sans excès, préconisé par le régime de l'empereur Auguste.

PHILEMON et BAUCIS par Jean de LA FONTAINE (extraits) :

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux ;

L'amitié modéra leurs feux sans les détruire, Et par des traits d'amour sut encor se produire... Philémon ...,

pour tromper l'ennui d'une attente importune, Il entretint les Dieux, non point sur la Fortune, Sur ses jeux, sur la pompe et la grandeur des rois, Mais sur ce que les champs, les vergers et les bois Ont de plus innocent, de plus doux, de plus rare...

C'est le cœur qui fait tout ...

O gens durs! vous n'ouvrez vos logis ni vos cœurs! Hélas! dit Philémon, si votre main puissante Voulait favoriser jusqu'au bout deux mortels, Ensemble nous mourrions en servant vos Autels..

Même instant, même sort à leur fin les entraîne; Baucis devient Tilleul, Philémon devient Chêne...

Sources : - ADales28, Journal de Chartres, 16/12/1851 et 14/01/1866 - ADales28 3E084/009 - http://parismuseescollections.paris.fir/fr - Wikipedia - Documents auteur FT - Supplément HISTOIRE 05-2023 à VdF n°378 de 12/2023